

DOSSIER D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION D'ADMISSION EN FORMATION

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION
SOCIALE ET FAMILIALE
TITRE DE NIVEAU 4

Formation continue

Formation par l'apprentissage

Marseille

2024-2026

NB : la formation DETISF est soumise à réforme pour la rentrée 2024. Les modalités de sélection restent identiques à ce stade. Le volume de formation également.

1 - PUBLIC CONCERNÉ

- Formation ouverte aux **personnes salariées** dont l'employeur ou un opérateur de compétence (OPCO, TRANSITION PRO ...) finance l'intégralité du coût de la formation, soit 11 400 euros.
- Formation ouverte aux **personnes en contrat d'apprentissage**, en lien avec le CFA des métiers du Social (GIAPATS) : modalités sur le site du GIAPATS.

2 - LIEU DE LA FORMATION

IRTS PACA CORSE
Site des Flamants
10, avenue Alexandre Ansaldi
13014 Marseille

3 - CONDITIONS D'ACCÈS

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Satisfaire aux attendus de l'admissibilité (épreuve écrite d'une durée de 2 heures)
- Ou être titulaire d'un diplôme permettant une dispense de l'épreuve d'admissibilité (*cf. ci-dessous*) :
 - Diplôme ou certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
 - Baccalauréat ou diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat
 - DEME
 - Bac Pro « Services de proximité et vie locale »
 - Bac Pro « Services en milieu rural »
 - Bac Pro « Accompagnement, soins et services à la personne »
 - Titre Professionnel Technicien médiation services
 - BEATEP spécialité « Activité sociale et vie locale »
 - BPJEPS « Animation sociale »
 - DEAVS
 - Mention complémentaire d'aide à domicile
 - DEAF
 - DEAMP
 - DEAES
- Réussir l'épreuve orale d'admission (entretien)
- Présenter dans les délais, un dossier d'inscription conforme et complet
- Avoir obtenu l'autorisation d'absence de l'établissement employeur
- Justifier d'un financement qui couvre la totalité de la formation

4 – SÉLECTION

Les candidats doivent satisfaire aux épreuves d'admission qui comprennent :

1. L'étude du dossier du candidat
2. Une épreuve écrite d'admissibilité, selon la situation du candidat
3. Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien destiné à apprécier l'aptitude, la motivation à l'exercice de la profession ainsi que l'adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

5 – L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Il s'agit ici d'un entretien oral, qui prend appui sur le CV et la lettre de motivation (et/ou l'épreuve écrite).

- L'épreuve de sélection permet à l'établissement de formation :
 - de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression orale des candidats.
 - d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.
 - Type d'épreuve : entretien
 - Durée : 20 à 30 minutes
 - Critères de sélection : motivation, autonomie, curiosité active, itinéraire personnel, capacités relationnelles et d'adaptation.
 - Correcteurs : un professionnel de l'éducation spécialisée et/ou un formateur interne
 - Notation sur 20.
- *NB : les candidats titulaires d'une validation partielle (VAE) sont exemptés des épreuves d'admissibilité et d'admission . Un entretien de positionnement permet de définir les modalités du parcours pédagogique proposé et l'élaboration du devis associé.*

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection. Il est communiqué au candidat conformément à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles en amont des épreuves d'admissibilité.

6 – COÛT DES ÉPREUVES DE SÉLECTION :

Formation continue : 125 € (ou 85 € de frais de sélection pour les personnes dispensées de l'épreuve écrite).

7 - INSCRIPTION

Inscription à la sélection	Jusqu'au 31 aout 2024 <i>(date limite réception des dossiers)</i>
Réunion d'information	Le 21 juin 2024 à 11 heures (visio conférence)
Épreuve de sélection écrite (Admissibilité) Résultats épreuve écrite	Lundi 9 septembre 2024 de 10h à 12h à IRTS PACA Corse site de Flamants 9 septembre 2024 sur le site www.irts-pacacorse.com
Épreuves de sélection orale (Admission) Résultats épreuve orale	10 septembre 2024 à IRTS PACA Corse site des Flamants lundi 16 septembre 2024 sur le site www.irts-pacacorse.com
Rentrée	Lundi 30 septembre 2024 à IRTS PACA Corse site de Flamants

8 - CONSTITUTION DU DOSSIER

Renseigner et envoyer par mail à l'adresse suivante (veronique-conte@irts-pacacorse.com) ou par voie postale, les pièces constitutives du dossier, **au plus tard le 31 aout 2024.**

IRTS PACA et Corse
Service Accompagnement et Relation Educative
Sélection
10, avenue Alexandre Ansaldi CS30003
13311 MARSEILLE CEDEX 14

Renseignements : Véronique CONTE veronique-conte@irts-pacacorse.com
Tel : 04.91.67.13.12

Pièces du dossier :

- Fiche d'inscription ci-jointe
- Curriculum Vitae détaillé
- Lettre de motivation manuscrite (projet de formation et parcours personnel)
- Photocopie du diplôme (justifiant de la dispense de l'épreuve d'admissibilité (écrit))
- Autorisation de mise en ligne des résultats ci-jointe
- Photocopie pièce d'identité
- 1 photographie collée sur la fiche d'inscription
- Vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'épreuve (tiers temps, présence d'un tiers, équipement spécifique) : joindre documents justificatifs ou contacter severine-marchal@irts-pacacorse.com (référente handicap)

Pour les salariés uniquement :

- Chèque d'un montant de 125 € pour les frais de sélection (inscrire nom et prénom au dos) à l'ordre de l'IRTS PACA CORSE ou de 85 € pour les personnes dispensées de l'épreuve écrite (fournir la copie du diplôme dispensant de l'épreuve écrite)
- Attestation de l'employeur ci-jointe (autorisation d'absence)
- Attestation de prise en charge financière

Pièces complémentaires pour tous les candidats souhaitant bénéficier d'une dispense ou d'un allègement de formation à l'entrée en formation

- Photocopie du ou des diplômes ouvrant droit le cas échéant, à une dispense ou un allègement de formation
- Dossier de demande d'allègement complet

FICHE D'INSCRIPTION

Formation DETISF Marseille 2024-2026

VOS COORDONNEES

Nom :

Nom marital (s'il y a lieu) :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse personnelle.....

 : Courriel.....

NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus :

.....

Poste actuellement occupé :

Ancienneté sur le poste ou date de recrutement :

.....

Nom et adresse de l'établissement employeur :

Courriel :  :

Lieu d'exercice professionnel si différent de l'établissement employeur :

.....

Courriel :  :

Public accueilli :

ATTESTATION EMPLOYEUR

Formation DETISF Marseille 2024-2026

Je soussigné(e),.....

Fonction :

Structure/Établissement :

Déclare avoir pris connaissance de la candidature à la sélection d'entrée en formation de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale en situation d'emploi pour 2024-2026 de :

Melle - Mme - M.

exerçant la fonction de.....

depuis le :

dans le cadre d'un :

Contrat à Durée Indéterminée

Contrat à Durée Déterminée (date de fin de contrat :))

M'engage, en cas d'admission, à autoriser ce(tte) candidat(e) à s'absenter de son poste de travail pour suivre la formation, dès la rentrée universitaire 2024.

Merci de préciser l'O.P.C.O. dont vous dépendez :

Uniformation Transition PRO OPCO Santé ANFH OPCO EP

Autres :

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à

Le

Cachet de l'établissement

Signature de l'employeur

DONNÉES PERSONNELLES

Formation DETISF Marseille 2024-2026

Les informations recueillies par l'IRTS PACA et Corse font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, à établir des statistiques pour nos partenaires institutionnels et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants, par l'observatoire de la vie étudiante. Les organismes de sécurité sociale, sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Conformément à la loi européenne sur « La protection des données (RGPD) », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Pour en savoir plus, **consultez vos droits sur le site internet de la CNIL.**

Les données ne sont conservées pas l'IRTS que pour la durée de votre formation.

Vous pouvez accéder ou rectifier les informations vous concernant en adressant votre requête au service communication de l'IRTS Paca et Corse. communication@irts-pacacorse.com

AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RÉSULTATS DE SÉLECTION

Je soussigné(e),

Nom-Prénom :

Date de Naissance :

Autorise/ n'autorise pas (*rayez la mention inutile*) l'Institut Régional du Travail Social PACA et Corse, à mettre en ligne, sur le site Internet de l'institut (<http://www.irts-pacacorse.com>) les résultats de la sélection pour l'entrée en formation.

Fait à

Le

Signature